

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrique KAWASAKI	Type KSS 80	Fiche d'homologation N° CH 5476 02
---	----	--------------------------------	----------------	---------------------------------------

Constructeur KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES LTD., Tokyo (J)
 Identification "KLD 80 -" frappé au-dessus du No du châssis

Plaquette constructeur à gauche, en haut derrière la cabine, sur le carénage du moteur
 N° du châssis à gauche, à l'arrière latéralement sur le longeron (frappé par l'importateur)
 Identification du moteur "E 120" devant le No du moteur, à gauche latéralement sur le bloc, sous la pompe à injection
 Importateur principal K A Z Künzli AG/SA, Baumaschinen, 8604 Hegnau/Volketswil
 Véhicule homologué 82 952

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydraulique, articulée (**)
 Transmission boîte sous charge Powershift + convertisseur couple hydr.
 Nombre de vitesses 4 Entraînement toutes roues
 Frein de service air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues
 Frein auxiliaire circuits 1 + 2 du frein de service
 Frein d'arrêt mécanique, à ruban, sur l'arbre à cardan
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circuits ++)

Moteur
 Marque ISUZU Type E 120
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position arrière
 Refroidissement eau Nombre cylindres 6
 Alésage 135 Course 140
 Cylindrée 12018 CV-impôt 61,21
 Puissance en kW 151 à V/min 2200
 CV 205 DIN
 Bruit à proximité 90 dB/A à V/min 2300 (***)
 Silencieux 1 = 925 x ø 185 mm
 Mesure des gaz Bacharach 2
 BOSCH noirçissement 1,1 à 2150 t/min

Carrosserie
 pelle avec cabine
 Nombre de portes 2 Indic. vitesse km/h
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs in/au/ / gauche / droite
 Cale 2 = 400x190x240mm Atelage -
 Antivol -

Poids
 avant arrière total
 Poids à vide 10'800 7'800 18'600
 Charge utile 10'800 7'800 18'600
 Poids total 10'800 7'800 19'000
 Garantie fabr.
 Dimens. pneus 23,5 - 25 XR 23,5 - 25 XR (Variantes
 Ply/bars = / 3,0 = / 3,0 voir
 Charge 13'200 13'200 remarques)
 pour V max 65 65

Nombre de places 1 av centre ar /
 Dimensions intérieur extérieur
 Longueur 8000 Empattements 3200 /
 Largeur 2950 *) Essieu double av ar /
 Hauteur 3500 Voie av 2170 ar 2150
 Porte à faux lat. Voies av ar /
 av 2500 ar /
 ar 2300 Braquage ø g 12900 d 12100
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 4300 *)

Garantie poids remorquable avec frein
 Garantie poids remorquable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorquable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur 36,0 km/h
 Vitesse maximale testée 39,0 km/h
 à 2300 t/min au moteur

5)

Équipement	HELLA K 21 032		
Feux de route	HELLA K 21 032		
Feux de croisement	HELLA K 21 032		
Feux de position	R-S1 (E)		
Feux rouges	R-S1 (E)		
Feux stop	R-S1 (E)		
Clignoteurs	av	I (E)	K 12 642 ar 2a (E)
Catadioptres	av	I (E)	I (E)
Feux de gabarit	av	A (E)	
Feux complémentaires	-----		
Eclairage plaque	1/ réparé, à gauche		
Essuie-glace	4/ balais sans lave-glace		
Avertisseurs	1/ BOSCH O 320 146 001		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	KAWASAKI		KSS 80
Homologation N°	CH	5476 02	
Carrosserie	pelle		
Places	total	1	avant
Poids à vide	18'600	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	61,21
Poids total	18'600	Cylindrée	12018

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant vers l'avant du véhicule, largeur, poids effectif.
- **) Direction : pompe électrique de secours montée par l'importateur.
- ***) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 24,5 km/h, M4, 1A 3,88 = 87 dB/A.
- +) Insonorisation : compartiment du moteur enduit latéralement et en haut de matière insonorisante; tôle d'absorption sous le moteur; entonnoir à air avec ouverture vers le haut enduit de matière insonorisante; tube d'échappement vers le haut, rallongé de 630 mm.
- ++) Contrôle 2 circuits : partie air comprimé = manomètre double + vibreur
partie hydraulique = différence de pression + vibreur.
- 5) Équipement : la hauteur des feux de croisement et de position et des clignoteurs latéraux et distance des clignoteurs AV/latéraux de l'avant du véhicule admises pour raisons techniques; les clignoteurs AV, les feux de gabarit et les miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont montés sur la protection des dents de la pelle;
- Décliveur : soufflerie d'air chaud à droite du conducteur avec buse orientable.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: la protection sur les dents de la pelle; les bavettes arrière;
- 138 - protection : sur les dents ou la lame niveleuse de la pelle;
- les feux prescrits et les bavettes à l'arrière doivent être montés.